Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240527-041_033_2024-DE

Annexe 4

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND CHAMBORD et la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LOIR-ET-CHER

PROPOSITIONS

Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
Publié le
ID : 041-244100798-20240527-041_033_2024-DE

Convention de partenariat

Entre

La Communauté de Communes Grand Chambord, ayant sont siège au, 22 Avenue de la Sablière 41250 BRACIEUX, représentée par son Président, Monsieur Gilles CLEMENT, dûment habilité à signer la présente

Ci-après désignée « la CC GC »

D'une part

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher, établissement public administratif, ayant son siège au 16, rue de la Vallée Maillard 41018 BLOIS Cedex, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Noëlle AMIOT, dûment habilitée à signer la présente,

Ci-après désignées « CCI 41 »

D'autre part

PREAMBULE

A travers ses missions, la CCI intervient au quotidien auprès des entreprises sur l'ensemble du territoire de Loir-et-Cher. Dans un univers économique de plus en plus complexe, la réponse aux besoins et attentes exprimés par le tissu économique nécessite de renforcer les collaborations entre les acteurs économiques du département.

De son côté, la CC GC met en œuvre des politiques d'appui aux entreprises et apporte un soutien aux entrepreneurs de son territoire.

Fort de ce constat, la CCI 41 souhaite apporter sa collaboration en apportant son savoir-faire et son expertise. Cette démarche s'inscrit dans un partenariat durable avec des objectifs et des engagements réciproques.

Cette convention de partenariat est destinée à renforcer l'action économique sur le territoire par la réalisation conjointes d'actions et de manifestations auprès des entreprises.

PROPOSITIONS